
La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

**CODE DE TRANSPARENCE ISR
AFG / FIR / EUROSIF**

SOLIDARITE – CA CONTRE LA FAIM

Edition Décembre 2017

Préambule

Précurseur de la finance responsable avec le lancement dès 1989 d'un fonds éthique et la signature en 2006 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) élaborés sous l'égide des Nations Unies, Amundi agit en acteur responsable et engagé.

La prise en compte des critères du développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement constitue l'un des quatre piliers fondateurs de sa stratégie.

Grâce à une notation argumentée des émetteurs (entreprises et états) sur les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), Amundi propose des solutions d'épargne socialement responsable adaptées aux exigences de toutes ses clientèles.

Avec une expertise interne reconnue et une démarche rigoureuse, Amundi se veut être un acteur de référence.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG¹, le FIR² et l'EUROSIF³, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion ISR.

L'ensemble des acronymes ou termes financiers sont définis dans un glossaire à la fin du document.

La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le [lien actif](#) correspondant.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la seule responsabilité d'Amundi.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du (des) fonds cité(s) en référence.

Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 1989 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.amundi.com

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Amundi Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds respecte les recommandations du Code de transparence.

Achévé de rédiger le 30 mars 2018.

¹ Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

² Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

³ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

Sommaire

- Préambule.....2
- Guide de lecture.....2
- Déclaration d'engagement.....2
- Conformité avec le Code de Transparence2
- Sommaire.....3
- 1. Fonds concerné par ce code de transparence4
- 2. Données générales sur la société de gestion.....5
- 3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence 12
- 4. Processus de gestion..... 18
- 5. Contrôle ESG21
- 6. Mesure d'impact et reporting ESG22
- Glossaire.....24

1. Fonds concerné par ce code de transparence

Ce code s'applique au fonds Solidarité – CA Contre la Faim dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	SOLIDARITE – CA CONTRE LA FAIM
Encours du fonds (en M€) au 29/12/2017	5 988 942 €
Classification	<input checked="" type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input checked="" type="checkbox"/> Mines antipersonnel et bombes à sous-munitions prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo <input checked="" type="checkbox"/> Armes chimiques, biologiques, et à l'uranium appauvri <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Crimes de guerre et crimes contre l'humanité <input checked="" type="checkbox"/> Charbon (Emetteurs qui détiennent plus de 30% de leurs revenus provenant de l'extraction de charbon) <input checked="" type="checkbox"/> Tabac
Labels	<input checked="" type="checkbox"/> Label Finansol
Liens vers les documents relatifs au fonds	Lien vers la documentation du fonds Solidarité - CA Contre la Faim

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Le ou les fonds auxquels s'applique ce code sont gérés par Amundi Asset Management, société de gestion de portefeuille du Groupe Amundi.

Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris

Société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros

Agrément AMF « Autorité des Marchés Financiers » n°GP 04000036.

Site internet : <http://www.amundi.com/>

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Amundi figure parmi les pionniers de l'Investissement Socialement Responsable et a fortement développé la prise en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement.

Tout au long de son histoire, Amundi s'est impliquée en faveur du développement de la finance responsable :



Les informations sur l'engagement d'Amundi en faveur de la finance responsable sont disponibles sur le site internet d'Amundi, à [cette adresse](#).

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Amundi est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier. Consciente de l'importance croissante des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), Amundi intègre les critères du développement durable dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement (Cf. chapitres suivants). Pour Amundi, leur prise en compte est un axe fort de progrès.

Amundi a été l'un des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), dès leur création en 2006.

Sa politique et sa stratégie en la matière ainsi que l'ensemble des réponses au questionnaire annuel des PRI sont disponibles à [cette adresse](#).

Amundi prend part et participe activement aux nombreux groupes de travail menés par les organismes de Place afin de faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de :

- l'Association Française de Gestion financière (AFG)
- l'Association Européenne de la Gestion d'Actifs (EFAMA)
- l'Institut Français des Administrateurs (IFA)
- l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)
- la Société Française des Analystes Financiers (SFAF)
- des Sustainable Investment Forums (SIF) français, espagnol, italien, suédois, canadien, japonais et australien
- de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

Une politique d'engagement formalisée

La politique d'engagement d'Amundi prend trois formes : l'engagement pour influence, le recueil d'information à des fins de notation ainsi que le vote aux Assemblées Générales et le dialogue pré-Assemblée.

Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

L'engagement pour influence

Reflète du dialogue continu avec les entreprises, Amundi mène une politique d'engagement pour influence qui vise à accompagner les entreprises dans la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur des thématiques spécifiques, souvent sujettes à controverses ou soumises à un fort intérêt législatif.

Il s'agit de rencontres avec les entreprises ayant vocation à influencer leurs pratiques par le biais de recommandations émises sur des thématiques propres à leur secteur d'activité. Elles mettent en avant les meilleures pratiques et mesurent les progrès des entreprises selon une grille d'indicateurs de réussite mise en place par les analystes extra-financiers.

Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 6 thématiques :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution,
- L'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile,
- Les minerais de conflit,
- L'impact environnemental du charbon dans le secteur de la génération d'électricité,
- Le travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié par les équipes d'Analyse ESG et de Corporate Governance, et disponible sur www.amundi.com

Amundi soutient également des initiatives collectives internationales d'actionnaires⁴. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

⁴ Cf partie 2.7 "Liste des initiatives soutenues"

Le recueil d'information à des fins de notation ESG

Afin d'attribuer une note à l'ensemble des valeurs appartenant à son univers d'investissement (plus de 5000 émetteurs), Amundi a mis en place un partenariat avec 8 fournisseurs de données extra-financières. Pour affiner ces notes, les analystes ESG rencontrent annuellement environ 300 entreprises, sélectionnées en fonction du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence.

Le vote aux Assemblées Générales et le dialogue pré-Assemblée

Dès 1996, Amundi a mis en place notre propre politique de vote, mise à jour annuellement, en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'équipe de corporate governance vote systématiquement aux Assemblées Générales des entreprises françaises dans lesquelles nos portefeuilles sont investis, ou celles dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital, soit plus de 2600 Assemblées par an.

Notre politique de vote répond à un triple objectif : i) assurer l'intérêt des porteurs de parts, ii) formaliser et rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance, iii) contribuer à l'efficacité du cadre global de gouvernance et ainsi au bon fonctionnement des marchés.

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en Assemblée Générale auprès des entreprises représentant nos positions les plus significatives. Il est structuré autour d'un système formalisé (exemple : pré-alertes avant les Assemblées Générales) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés. En 2016, cet engagement a concerné 240 émetteurs au travers des alertes et des dialogues à l'initiative des sociétés.

Une promotion et diffusion de l'ISR volontariste

De manière générale, Amundi favorise l'organisation d'événements autour de la finance responsable et contribue aux initiatives destinées à mieux informer le public.

Partenaire de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable et de la Chaire Economie du Climat, Amundi soutient la recherche académique.

Dans le même temps, Amundi mène ses propres réflexions sur l'ISR au sein du Comité Médicis, un « think-tank » composé de personnalités qualifiées. Ce comité a pour mission de réfléchir aux évolutions de la finance responsable et d'éclairer Amundi dans la définition de sa politique d'investissement responsable. Plus largement, il contribue aux débats de société, en permettant à Amundi d'assumer et d'exercer pleinement son rôle sociétal.

Une démarche ISR certifiée

Amundi a décidé de faire certifier par un tiers indépendant et reconnu sa démarche ISR, afin d'apporter la preuve de la robustesse de son processus.

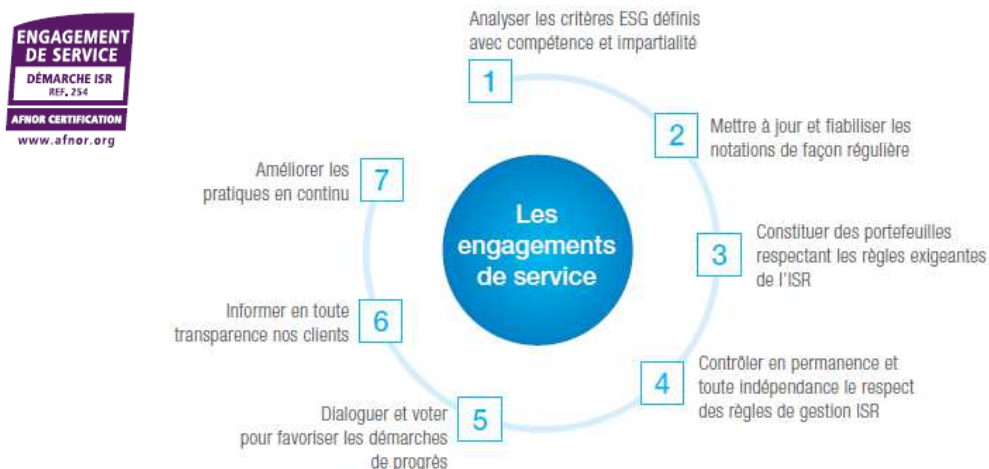
Amundi a obtenu en juillet 2013 la première certification "démarche ISR" délivrée par l'Afnor, renouvelée en 2016 pour une période de trois ans.

Cette certification valide le respect d'un référentiel qui décrit des engagements de service à destination de l'ensemble des clients, qui peuvent être des réseaux de distribution, des investisseurs institutionnels ou particuliers.

Chacun des 7 engagements contenus dans le référentiel se traduit par une série de critères à respecter, de points de contrôle à mettre en place, tout en cherchant en permanence à faire progresser le dispositif. Cette certification donne lieu à un contrôle permanent et un audit externe annuel sur place.

C'est un gage de confiance à destination de l'ensemble des clients.

Le schéma ci-dessous illustre les 7 engagements contenus dans le référentiel.



Amundi a également été, en 2016, la première société de gestion à obtenir le Label ISR créé par le Ministère des Finances et des Comptes publics pour ses 4 fonds ISR présentés.



Créé avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à contribuer à une meilleure visibilité de l'offre de fonds ISR auprès des investisseurs, notamment les particuliers qui montrent un intérêt croissant pour ce type d'investissement.

Amundi fournit aux investisseurs, sur son site internet, l'ensemble des éléments d'information sur sa politique ESG.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels les entreprises font face ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières pour les entreprises, aussi bien en termes de risques que d'opportunités.

Le suivi des risques et opportunités ESG constitue une des missions essentielles des analystes ESG. Au sein de chaque secteur, les analystes ont pour mission de :

- suivre les tendances (macroéconomiques, réglementaires, etc.)
- établir les pondérations attribuées à chaque critère, sur la base de la méthodologie des vecteurs de performance
- rencontrer un panel représentatif d'entreprises
- rédiger des rapports d'analyses
- valider l'ensemble des notes ESG relatives à chaque secteur

Notre analyse ESG, fondée sur une analyse quantitative et qualitative, toutes deux enrichies par une politique d'engagement formalisée, permet ainsi de mieux apprécier l'entreprise dans sa globalité et favorise une meilleure connaissance des risques et des opportunités sectoriels qui lui sont propres.

Par ailleurs, la gouvernance ESG d'Amundi (Cf. question 2.5) permet aux analystes de présenter aux membres de la direction le cas des entreprises les plus controversées et de suivre l'évolution des sujets de société et des thématiques émergentes.

Enjeux liés au changement climatique

Avec des conséquences de plus en plus visibles, les risques liés au changement climatique ne peuvent plus être appréhendés par les seuls acteurs privés. Preuve est désormais faite des impacts du changement climatique sur l'environnement et la 21^{ème} Conference of Parties (COP21)⁵ aura permis de centrer le débat autour de la transition énergétique mondiale.

Amundi est convaincue que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition énergétique. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme. Pour cela, nous favorisons les investissements à impacts positifs et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Si l'un des principaux obstacles à la lutte contre le changement climatique et, plus généralement, au financement de la transition énergétique, aura été jusqu'à présent le manque de solutions à grande échelle, nous tentons de rendre la lutte contre le changement climatique accessible à l'ensemble des investisseurs. Pour ce faire, notre stratégie s'oriente vers deux aspects : (i) rassembler les parties prenantes dans des coalitions afin de favoriser le partage d'expériences et la transmission de bonnes pratiques et (ii) concevoir des produits financiers innovants à travers les principales classes d'actifs afin de favoriser le financement de la transition énergétique à grande échelle.

Par ailleurs, Amundi s'est organisée afin d'être en mesure de fournir un service dans le cadre de l'application de l'Article 173 de la Loi française relative à la Transition Énergétique et Ecologique pour la Croissance Verte (LTECV). Amundi a choisi Trucost, leader mondial de la recherche environnementale et de la fourniture de données carbone, pour calculer l'impact carbone de ses fonds. Les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2, et une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang) ainsi que les réserves carbonées sont couvertes.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Amundi mobilise de nombreux moyens pour déployer sa gestion ISR :

- Un département dédié à l'investissement responsable assure l'analyse ESG de plus de 5000 émetteurs, la mise en œuvre de la politique d'engagement, la relation avec les groupes de place et la promotion de ces sujets
- L'équipe de Corporate Governance définit et applique la politique de vote en Assemblées Générales, tout en menant un dialogue continu avec les entreprises,
- La Recherche Quantitative établit des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds
- Les équipes de gestion actions, obligataires, monétaires et diversifiées sont en charge de la gestion des fonds ISR
- Des spécialistes produits viennent en appui des équipes de vente pour contribuer au développement commercial des solutions ESG

De manière transverse, les équipes risque, juridique, conformité et reporting encadrent l'activité ISR d'Amundi.

Pour appuyer sa démarche responsable, Amundi a également mis en place une gouvernance dédiée à l'ESG :

- Un Comité ESG, présidé par un membre de la Direction Générale, se tient huit fois par an pour valider la notation ESG et se prononcer sur les émetteurs susceptibles d'être exclus des portefeuilles de gestion active d'Amundi, du fait de leur notation.
- Un Comité Consultatif, composé pour une large part d'experts externes, a pour mission de suivre l'évolution des sujets de société et des thématiques émergentes, et éclairer Amundi sur des points de doctrine et des controverses possibles.

⁵ La COP21 s'est tenue à Paris du 30 Novembre au 12 Décembre 2015, et a résulté en la signature de l'Accord de Paris.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Au 31 Décembre 2017, une cinquantaine de collaborateurs analystes et gérants sont dédiés à l'ISR en équivalent temps plein.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Liste des initiatives soutenues par Amundi	
Initiatives généralistes	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles For Responsible Investment <input checked="" type="checkbox"/> ORSE - Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises <input checked="" type="checkbox"/> FINANSOL <input checked="" type="checkbox"/> Finance for tomorrow <input checked="" type="checkbox"/> Forums pour l'investissement responsable en France, Espagne, Italie, Suède, Suisse et Canada <input checked="" type="checkbox"/> EFAMA - European Fund and Asset Management Association (Groupe Investissement Responsable) <input checked="" type="checkbox"/> AFG - Association Française de la Gestion financière (Groupe Investissement Responsable) <input checked="" type="checkbox"/> ICR - Institut du Capitalisme Responsable
Initiatives environnement / climat	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> IIGCC – Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project <input checked="" type="checkbox"/> The Forest Footprint Disclosure Project <input checked="" type="checkbox"/> Water Disclosure Project <input checked="" type="checkbox"/> EITI - Extractive Industries Transparency Initiative <input checked="" type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input checked="" type="checkbox"/> IIGCC letter to 77 EU companies on their positions and lobbying activities on EU Climate and energy policy <input checked="" type="checkbox"/> Montreal Carbon Pledge <input checked="" type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input checked="" type="checkbox"/> Climate Bonds Initiative <input checked="" type="checkbox"/> Letter from global investors to governments of the G7 and G20 Nations <input checked="" type="checkbox"/> Climate Action 100+
Initiatives sociales	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Access to Medicine Index <input checked="" type="checkbox"/> Access to Nutrition Index <input checked="" type="checkbox"/> Clinical Trials Transparency <input checked="" type="checkbox"/> Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative <input checked="" type="checkbox"/> PRI Human Rights Engagement <input checked="" type="checkbox"/> WDI – Workforce Disclosure Initiative
Initiatives gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance network <input checked="" type="checkbox"/> ACGA – Asian Corporate Governance Association

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2017, l'encours total des actifs ISR du groupe Amundi s'élevait à 168 Milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2017, le pourcentage des actifs ISR s'élevait à 12%.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Encours au 29/12/2017 (en M€)	
Fonds monétaires	
Zone géographique : Euro	
Amundi Cash Institutions SRI	18 127 790 646 €
<i>LCL Monétaire</i>	428 751 452 €
<i>LCL Moné Jour-3 M</i>	110 055 122 €
Fonds Actions	
Zone géographique : France	
Amundi Actions France ISR	271 621 613 €
Zone géographique : Euro	
Amundi Actions Euro ISR	283 440 618 €
Zone géographique : Europe	
Amundi Actions Europe ISR	133 087 888 €
Amundi Valeurs Durables	494 052 556 €
<i>LCL Actions Développement Durable</i>	49 227 154 €
Zone géographique : USA	
Amundi Actions USA ISR	280 863 287 €
<i>LCL Actions Etats-Unis ISR</i>	116 517 765 €
<i>LCL Actions USA ISR</i>	26 276 373 €
Fonds Obligataires	
Zone géographique : Euro	
Amundi Crédit Euro ISR	184 303 975 €
Fonds Diversifiés	
Zone géographique : Euro	
Hymnos	29 895 641 €
Zone géographique : Internationale	
Solidarité - Amundi ¹	120 107 091 €
Solidarité - CA Contre la faim ¹	5 988 942 €
Solidarité - CA Habitat et Humanisme ¹	7 687 438 €
Solidarité - CCFD -Terre Solidaire ¹	28 392 090 €
Solidarité - Habitat et Humanisme ¹	49 371 698 €
Solidarité Initiatis Santé ¹	2 317 545 €
Amundi AFD Avenirs Durables ²	104 950 908 €
Zone géographique : Euro, Emergents	
Danone.Communities Investissement Responsable ¹	75 912 797 €

Les fonds nourriciers sont présentés en italique et leurs encours sont inclus dans l'encours de leur fonds maître respectifs.

¹ Ces fonds détiennent entre 5% à 10% d'actifs solidaires, à impact social, et/ou comportent un volet partage

² Ce fonds investit jusqu'à 20% en projets à haute valeur sociale et/ou environnementale

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Pour bien connaître une entreprise, et en apprécier la qualité, nous prenons en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos analyses et décisions d'investissement, en complément des critères financiers traditionnels. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité. Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur.

L'approche ISR du fonds est de type « Best-in-Class ». Cette approche consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par rapport à celles de leurs pairs. Elle vise également à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. En effet, Amundi est convaincue que l'ISR doit être large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités. Enfin, cette approche permet de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur. En valorisant les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises sélectionnées, Amundi cherche à favoriser les démarches de progrès.

Le fonds a pour objectif de gestion la recherche de performance à travers une allocation diversifiée flexible privilégiant une approche socialement responsable. Pour y parvenir, l'équipe de gestion investit au travers d'OPC et de titres vifs, sur les marchés de taux (Instruments Monétaires, Obligations d'Etats et Obligations Corporate) et d'actions.

De plus, le portefeuille est investi entre 5% et 10% dans des titres d'entreprises solidaires.

Enfin, en tant que part de partage, Solidarité – CA Contre la Faim verse 50% de ses revenus sous la forme de don aux Banques Alimentaires.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse ESG d'Amundi est réalisée en interne. Elle est fondée sur un socle quantitatif solide, complété par une analyse qualitative approfondie.

13 analystes ESG et 4 analystes Corporate Governance se consacrent à l'analyse ESG des émetteurs (entreprises et états). Ces analystes s'appuient sur 8 fournisseurs de données extra-financières, afin de disposer d'une pluralité et d'une complémentarité de l'information sur un large univers d'investissement.

L'utilisation de plusieurs fournisseurs présente plusieurs avantages :

- l'obtention de plusieurs points d'analyse sur la même entreprise et sur le même critère : les fournisseurs pouvant avoir une approche différente pour analyser le même critère, l'utilisation de plusieurs fournisseurs offre une réelle complémentarité et assure une vision à 360° des enjeux et du comportement des entreprises dans la gestion de ces enjeux.
- l'accès à une analyse mise à jour avec une fréquence plus élevée par rapport à l'utilisation d'un seul fournisseur (chaque fournisseur procédant à une mise à jour annuelle de leurs analyses sur un secteur donné mais selon un calendrier propre à chacun).
- l'identification de divergences fortes des opinions, nécessitant une intervention de l'analyste.

Parmi les fournisseurs de recherche :

- 4 sont généralistes : SUSTAINALYTICS / MSCI / VIGEO / OEKOM
- 2 sont spécialisées dans les controverses : FACTIVA, REPRISK

- 1 permet d'identifier les valeurs produisant des armements controversés : ISS-ETHIX
- 1 fournit les données sur le carbone, les énergies fossiles et les énergies vertes : TRUCOST

Dans un premier temps, les données fournies sont traitées par un logiciel expert développé en interne afin d'appliquer les valeurs de notre référentiel et nos propres pondérations. Ensuite, l'équipe évalue les émetteurs de façon qualitative et analyse la cohérence des informations de façon systématique.

D'autres sources externes peuvent également être utilisées par les analystes :

- Les rapports de développement durable publiés par les entreprises
- Les rapports scientifiques
- Les textes réglementaires
- Les données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage ainsi que les informations en provenance des ONG et des organisations syndicales

Enfin, et c'est fondamental pour leurs travaux, les analystes extra-financiers d'Amundi rencontrent régulièrement les entreprises lors d'entretiens consacrés aux questions ESG (environ 300 par an).

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Amundi a développé deux référentiels de critères ESG, l'un dédié à l'évaluation des entreprises, l'autre dédié à l'évaluation des états. La méthodologie utilisée pour sélectionner les critères ESG est commune à tous les fonds.

Critères d'analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

Notre référentiel interne est composé de 36 critères dont 15 critères génériques, communs à l'ensemble des émetteurs quel que soit leur secteur d'activité, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.

Les critères sont pondérés en fonction du secteur d'activité, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus ce critère est pondéré fortement.

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d'analyse d'Amundi :

	15 critères génériques	21 critères spécifiques au secteur
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre - Eau - Biodiversité, pollution et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Voiture verte (Automobile) - Développement et production d'énergie alternatives et de biocarburants (Energie/ Services aux collectivités) - Gestion responsable des forêts (Papier & Forêts) - Financement éco-responsable (Banque/ Services financiers/Assurance) - Assurance verte (Assurance) - Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment) - Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons) - Chimie verte (Chimie) - Recyclage du papier (Papier & Forêts)

Social	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail et non-discrimination - Santé & sécurité - Relations sociales - Relations clients / fournisseurs - Responsabilité produits - Communautés locales et droit de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> - Bioéthique (Pharmacie) - Accès aux médicaments (Pharmacie) - Sécurité des véhicules (Automobile) - Sécurité des passagers (Transport) - Produits sains (Alimentation) - Fracture numérique (Télécommunications) - Marketing responsable (Pharma/ Banques/ Services financiers diversifiés/ Alimentation et Boissons) - Accès aux services financiers (Banque/ Services financiers diversifiés) - Développement des produits sains (Alimentation et Boissons) - Risques liés au tabagisme (Tabac) - Ethique éditoriale (Média) - Protection des données personnelles (Logiciels)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Indépendance du conseil - Audit et contrôle - Rémunération - Droits des actionnaires - Déontologie - Stratégie ESG 	

Critères d'analyse ESG des Etats

L'analyse des Etats est réalisée à partir d'une évaluation comportant un ensemble de critères extra-financiers pondérés selon leur degré d'importance.

L'analyse consiste à évaluer les niveaux d'intégration des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques des Etats. L'évaluation repose sur la méthodologie CARE : « Conformité », « Actions » et « Résultats » présentée ci-dessous :

C ONFORMITÉ	A CTIONS	Re SULTATS
Signatures et ratifications de chartes, traités, conventions et directives	Mesures prises autres que la signature/ratification de traités et conventions	Mesures sur lesquelles l'Etat n'intervient pas de manière directe
40 indicateurs dont : <ul style="list-style-type: none"> ■ Ratification du protocole de Kyoto ■ Convention sur les armes à sous-munitions 	19 indicateurs dont : <ul style="list-style-type: none"> ■ Ratio entre la superficie de terre protégée pour maintenir la diversité biologique et la superficie du pays ■ Nombre de municipalités ayant adhéré à l'Agenda 21 	38 indicateurs dont : <ul style="list-style-type: none"> ■ Émissions de CO₂ / habitant ■ Émissions de CO, VOC, NO_x, SO_x par rapport au PIB ■ Pourcentage d'espèces animales menacées ■ GDI (inégalités hommes-femmes) ■ Taux de mortalité infantile

La notation est établie sur une échelle de A à G (A étant la meilleure, G la moins bonne).

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les éléments liés au changement climatique sont pris en compte dans le critère Environnement de notre référentiel (Cf. question 3.3)

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Evaluation ESG des entreprises

L'analyse des entreprises est réalisée à partir de grilles d'évaluations comportant un ensemble de critères ESG pertinents selon le secteur d'activité et pondérés selon leur degré d'importance.

La première étape de l'analyse consiste à étudier le secteur d'activité de l'entreprise afin d'identifier les risques et opportunités liés à ce secteur.

La seconde étape consiste à déterminer les pondérations des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en fonction de leur degré d'importance respectif. Le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de pondérations des dimensions E, S et G dans trois secteurs différents : Automobile, Pharmacie et Industries Minières.

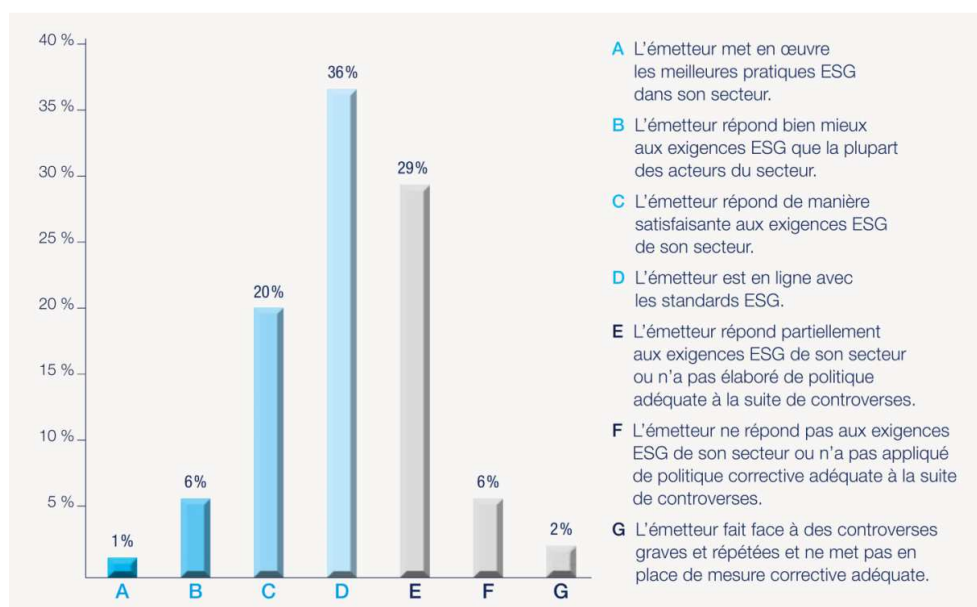
	E	S	G
Automobile	37%	37%	26%
Banque	24%	29%	47%
Industries minières	41%	36%	23%

Notation ESG

L'analyse extra-financière d'un émetteur aboutit à une notation ESG sur une **échelle de 7 niveaux allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note)**.

Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Concernant la notation des entreprises, celle-ci est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé.

Le schéma, ci-dessous, montre la répartition des émetteurs notés selon les critères ESG au niveau mondial :



Politique d'exclusion d'Amundi

Amundi applique, sur l'ensemble de ses gestions actives¹, des règles strictes d'exclusion :

- Pas d'investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des **mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions** prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo
- Exclusion des entreprises produisant ou commercialisant des **armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri**
- Exclusion des entreprises contrevenant gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du **Pacte Mondial**
- Exclusion des entreprises réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du **charbon** ou, suite à une analyse qualitative et prospective, de certaines sociétés produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de notation d'Amundi.

De plus, Amundi pratique l'exclusion des producteurs de **tabac** dans tous ses fonds ISR ouverts.

Les règles ISR d'Amundi

Amundi a choisi l'approche « Best-in-Class » comme fondement de sa stratégie ISR. Cette approche consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. Amundi est en effet convaincue que l'ISR doit être large et incitatif, facteur de progrès et non de stigmatisation.

Pour qu'un portefeuille soit considéré comme ISR, il lui faut respecter les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A à G) afin d'éviter un risque financier et de réputation
- Note ESG du portefeuille supérieure ou égale à C
- Note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence
- Garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

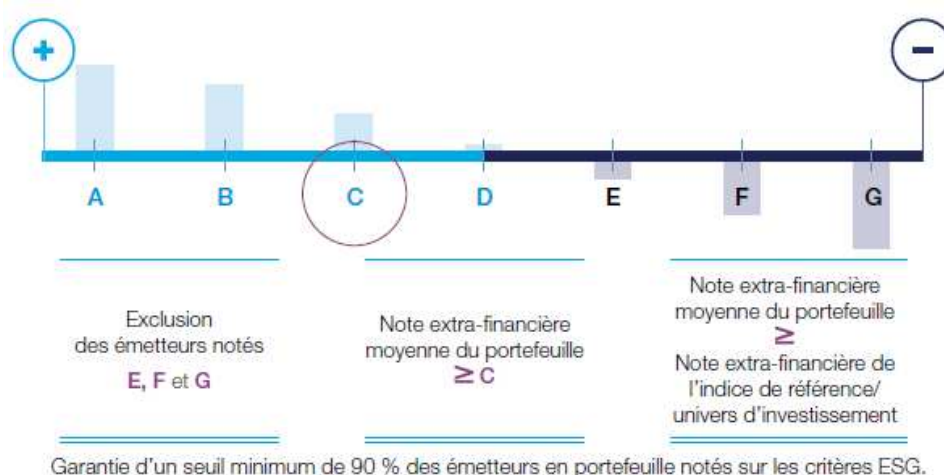


Schéma donné à titre illustratif.

¹ Hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notations ESG sont actualisées mensuellement à partir des données transmises par les agences de notation, intégrées dans le logiciel expert et enrichies, le cas échéant, de l'analyse qualitative. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue, les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour mise à jour des analyses. En moyenne, la mise à jour complète est effectuée tous les ans.

Par ailleurs, les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction des conclusions du Comité ESG et des observations du Comité Consultatif d'Amundi.

4. Processus de gestion

4.1 A partir de l'univers éligible, comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Afin de respecter les règles strictes imposées par Amundi à tous ses fonds ISR, l'univers éligible est réduit aux émetteurs présentant les meilleurs profils ESG, c'est-à-dire les émetteurs bénéficiant d'une note ESG de A à D.

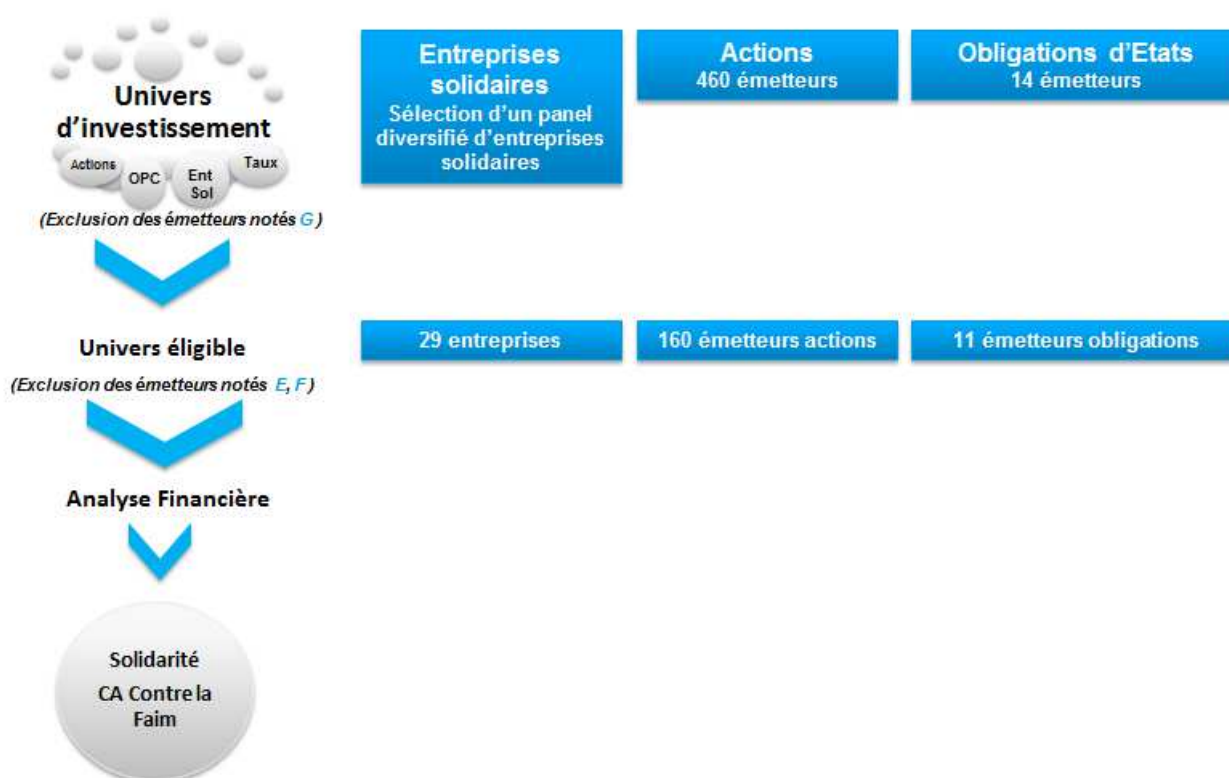
Lors de la construction de portefeuille, le gérant tient compte de l'évaluation financière en s'appuyant sur l'équipe d'analystes crédit d'Amundi Asset Management et de leurs recommandations au travers de notations internes, en complément de l'évaluation extra financière.

A l'issue du processus de sélection des titres, le portefeuille final présente une note ESG moyenne supérieure à celle de son indice de référence (ou univers d'investissement, le cas échéant). Par ailleurs, l'évaluation ESG du portefeuille doit être supérieure à C.

Le caractère ESG est ainsi pris en compte au niveau du titre détenu mais également au niveau du portefeuille dans sa globalité.

Sélectivité du fonds Solidarité – CA Contre la Faim

Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue ESG et financier déterminent l'univers éligible qui est constitué d'OPC, d'entreprises solidaires et de titres vifs (actions et obligations).



Source : Amundi. Informations données à titre illustratif au 29/12/17.

Sur le marché des actions, le fonds bénéficie d'une approche de gestion hautement sélective. Ainsi, 30% des titres d'entreprises ayant les meilleures notations ESG par secteur déterminent l'univers des actions éligibles.

Sur les marchés de taux (instruments Monétaires, Obligations d'Etats et Obligations Corporate) les émetteurs les mieux notés du point de vue ESG sont surpondérés en portefeuille.

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les éléments relatifs au changement climatique sont pris en compte dans les critères ESG (Cf. question 3.3)

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs non notés.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Aucune modification du processus de gestion n'est intervenue sur les douze derniers mois. La politique d'exclusion a été enrichie à fin décembre 2017 avec l'exclusion des producteurs de tabac de tous les fonds ISR ouverts.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Entre 5% à 10% de l'actif est investi dans des titres non cotés d'entreprises solidaires. Ces investissements peuvent prendre la forme de billets à ordre, de bons de caisse et de participations au capital. L'équipe de gestion sélectionne les entreprises solidaires selon une grille d'analyse considérant entre autres leur expertise, leur approche solidaire ainsi que leur « assise » financière. Le fonds a ainsi vocation à financer l'économie française, locale ou régionale, sur plusieurs thématiques :

- Emploi,
- Logement,
- Santé,
- Environnement,
- Et dans une moindre mesure la solidarité internationale.

En tant que part de partage, Solidarité – CA Contre la Faim verse 50% de ses revenus sous la forme de don à l'association Banques Alimentaires, ouvrant droit à une réduction fiscale pour le souscripteur. Le restant est capitalisé. Depuis plus de 30 ans, les Banques Alimentaires contribuent activement à une plus grande autonomie sociale par une alimentation équilibrée. Elles luttent activement contre le gaspillage alimentaire, collectent gratuitement des denrées, les stockent dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et les distribuent par l'intermédiaire des associations et organismes sociaux partenaires au plus près des besoins des bénéficiaires.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique ni l'emprunt ni le prêt de titres.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût/efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou action d'OPC.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

La direction des Risques contrôle en continu - en toute indépendance des directions opérationnelles - que les portefeuilles ISR sont gérés dans le respect des règles ISR d'Amundi.

Un outil de contrôle est développé et paramétré pour alerter lorsqu'une règle n'est plus respectée sur un portefeuille et un système de blocage empêche les gérants d'acheter le titre d'un émetteur noté E, F ou G.

Par ailleurs, si la notation d'un émetteur est dégradée et devient E, F ou G, alors qu'il est déjà présent dans certains portefeuilles, le gérant a l'obligation de vendre le titre concerné dans un délai de 3 mois.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie mensuellement avec le reporting financier du fonds. Le reporting ESG comporte une rubrique « lexique ESG » et rubrique « Note ESG moyenne ».

- Le Lexique ESG définit l'ISR, les critères ESG et précise les règles d'Amundi qui régissent la qualité ISR d'un portefeuille,
- La Note ESG moyenne est calculée pour le portefeuille et son univers d'investissement, tel qu'illustré ci-dessous :



L'évaluation par critère E, S et G et la couverture de l'analyse ESG (nombre d'émetteurs et % du portefeuille notés ESG) sont également fournies.

Ces éléments quantitatifs sont complétés le cas échéant par un commentaire qualitatif sur un secteur donné.

6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les indicateurs d'impact ESG utilisés pour les fonds ISR bénéficiant du Label ISR sont les suivants :

- Environnement
 - Emissions carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA). Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).
 - Réserves de carbone par million d'euros investis. Il constitue un indicateur des émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l'investissement dans ce portefeuille.
 - Consommation d'eau par million d'euros de chiffre d'affaires
- Social
 - Taux d'incident avec arrêt de travail (par million d'heures)
 - Diversité du Conseil d'Administration – Pourcentage de Femmes
 - Protection et représentativité des salariés : correspond au % de la main d'œuvre représentée dans les conventions collectives
- Gouvernance
 - Indépendance du Conseil d'Administration
 - Répartition des pouvoirs : % d'entreprises avec un poste PDG/Président combiné
 - Rapport des frais d'audit / consulting : honoraires des commissaires aux comptes

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Au-delà de la documentation légale (prospectus, DICI, etc.) et des reporting incluant les dimensions ESG, Amundi met à la disposition des investisseurs une riche documentation sur sa démarche ISR et sur les enjeux de l'ESG. Cela couvre des papiers de recherche, des analyses sectorielles, les rapports d'engagement, les brochures sur l'ISR et l'ESG, etc. Cette documentation est accessible sur le site internet d'Amundi.

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Nom du document	Contenu	Fréquence	Moyen de diffusion
Brochure ISR et ESG	Philosophie et démarche d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
RI transparency report	Rapport annuel d'Amundi concernant ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Rapport d'engagement	Détail de la philosophie et du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des thématiques liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Intégration ESG : gouvernance, politique et stratégie	La politique ISR d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Politique de vote	Cadre d'analyse de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Rapport sur l'exercice des droits de vote et du dialogue actionnarial	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : notations EGS du portefeuille, celles de son benchmark et/ou univers d'investissement Indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance	Mensuelle	Site Internet www.amundi.com
Code de transparence ISR	Code de transparence AFG/FIR/EUROSIF des fonds ISR ouverts au public	Annuelle	Site Internet www.amundi.com
Reporting d'impact social	Pour les OPC à impact social : détails des investissements solidaires par thématiques (emploi, logement, soins, éducation, services aux associations, solidarité internationale, environnement) liste des entreprises solidaires financées et témoignages	Semestrielle	Site Internet www.amundi.com

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Amundi publie annuellement les résultats de sa politique de vote et sa politique d'engagement.

Glossaire

■ AFG

L'Agence Française de la Gestion financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. <http://www.afg.asso.fr/>

■ AFNOR

L'association AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance.

<http://www.afnor.org>

■ AGENCE DE NOTATION EXTRA-FINANCIERE

Les agences de notation extra-financière, analysent et notent les entreprises, les Etats ou les organisations supranationales du point de vue de leur comportement vis à vis du développement durable, c'est-à-dire selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

■ DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable a été formalisé en 1987 à l'occasion des travaux de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable vise à un équilibre entre trois dimensions complémentaires : l'économie, le social et l'environnement.

■ ÉMETTEURS

Les émetteurs sont les agents, publics ou privés, en quête de ressources destinées à financer leurs investissements : les entreprises, les Etats, les collectivités locales.

■ ENGAGEMENT

Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

■ EUROSIF

Forum Européen de l'Investissement Socialement Responsable, EUROSIF a été créé en 2001 par les Forums Nationaux. Ses principales activités sont le lobbying auprès des institutions européennes et la publication d'études sur les marchés de l'ISR. <http://www.eurosif.org/>

■ FIR

Le Forum pour l'Investissement Responsable fondé en 2001 a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable en France. Le FIR regroupe l'ensemble des « acteurs » de l'ISR : investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, sociétés de courtage, agences de notations extra-financières, sociétés de conseils aux investisseurs, organisations de place, universitaires et représentants des syndicats. <http://www.frenchsif.org/>

■ OPC

Les Organismes de Placement Collectif. C'est une appellation qui recouvre les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et les fonds d'investissement alternatifs (FIA).

■ PACTE MONDIAL

Le Pacte Mondial a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies avec l'ambition d' "*unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels*". Les entreprises qui le signent s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux relatifs au droit de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

■ PRI

Les PRI (Principes pour l'investissement responsable), lancés en 2005, sont une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies. Les signataires s'attachent à respecter 6 principes relatifs à l'intégration des critères ESG dans leurs pratiques d'investissement.

<https://www.unpri.org/about/the-six-principles>

DISCLAIMER

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 31/12/2017.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Société Anonyme au capital social de 1 086 262 605 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Site Internet : www.amundi.fr

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.